

**ETAT DES LIEUX DE LA FILERE BLE AU MALI
(RAPPORT SYNTHESE DE LA REVUE DOCUMENTAIRE)**

**Morifing KONE
Conseiller à la Filière Blé**

Février 2004

TABLE DES MATIERES

ETAT DES LIEUX DE LA FILIERE BLE AU MALI	1
TABLE DES MATIERES.....	2
I. INTRODUCTION :.....	3
II. EVOLUTION DE LA POLITIQUE ET DE L'ASSISTANCE AUX FILIERES CEREALIERES EN GENERAL ET A LA FILIERE BLE EN PARTICULIER.....	3
III. LA SITUATION DE LA FILIERE BLE AU MALI	5
3.1. PRODUCTION /RECHERCHE.....	5
3.2. STOCKAGE CONSERVATION.....	10
3.3. LA TRANSFORMATION	10
3.4. LA COMMERCIALISATION /COMPETITIVITE	11
IV. LES PRINCIPALES CONTRAINTES A LA PROMOTION DE LA FILIERE BLE	14
4.1. AU NIVEAU DE LA PRODUCTION/RECHERCHE.....	14
4.2. AU NIVEAU DE LA TRANSFORMATION.....	15
4.3. AU NIVEAU DE LA COMMERCIALISATION	15
V. PISTES DE REFLEXION.....	16
VI. CONCLUSION	17

I. INTRODUCTION :

Ce rapport n'est pas une étude qui se rajoute aux nombreuses déjà réalisées. Il tente de faire la synthèse de la documentation sur la filière blé au Mali que nous avons pu être à mesure de collecter.

L'objectif recherché est de fournir au Comité National de concertation sur la filière blé (CONAFIB) et à la Table Régionale de concertation de Tombouctou (TRCT) une base d'informations en vue d'alimenter la réflexion et les analyses dans le cadre de la prise en charge de leur mandat. Le tout devant cheminer vers un plan de développement collectif de la filière.

II. EVOLUTION DE LA POLITIQUE ET DE L'ASSISTANCE AUX FILIERES CEREALIERES EN GENERAL ET A LA FILIERE BLE EN PARTICULIER

La grande sécheresse du début des années 70 a provoqué entre autres conséquences une crise alimentaire aiguë. Pour parer à ce genre de situation à moyen et à long termes, l'État a retenu dans ses priorités de développement économique et social l'objectif d'autosuffisance alimentaire. Eu égard l'importance des céréales dans l'alimentation humaine au Mali, parler de l'autosuffisance alimentaire c'est donner la priorité à la production céréalière. Aussi, les actions concrètes furent les suivantes :

- l'augmentation de la production rizicole par la maîtrise de l'eau
- la promotion de la production de maïs dans la zone Mali sud
- la promotion de la culture du mil/sorgho dans les zones du Séno (Mopti), de Ségou, de Nioro du Sahel et de Kita
- la promotion de la culture du blé dans le nord (Région de Tombouctou)

Pour se donner les moyens de sa politique, l'État a créé une série d'Opérations de Développement Rural (ODR): Opération Riz Ségou (1972), Opération Riz Mopti (1972), Opération Mil Mopti (1972), Opération Haute vallée (1972), Opération zone lacustre de Diré et Niafunké (1974), CMDT (1975), Projet Action Blé Diré (1976), Opération des travaux d'équipement rural (1976), Opération de production des semences sélectionnées (1977), Opération de développement intégré du Kaarta (1977).

Furent créés au cours de la même période: la société de crédit agricole et d'équipement rural (1971), la société malienne d'étude et de construction de matériels agricoles (SMECMA).

La stratégie a consisté à:

- renforcer l'encadrement et améliorer le niveau d'équipement en intrants agricoles du monde rural;
- assurer la maîtrise de l'eau au niveau des zones de production autres que l'Office du Niger,
- promouvoir les petits périmètres irrigués villageois;
- développer le crédit pour les intrants agricoles;
- concevoir une politique de subvention à la production notamment sur les intrants et à la consommation.

Tout l'effort a été orienté vers le renforcement du secteur d'Etat tant au niveau du circuit de production que de celui de la transformation et de la commercialisation.

À l'époque, le secteur privé est toléré mais non reconnu officiellement comme partenaire dans ce secteur dans la mesure où ses pratiques sont jugées spéculatives.

Le projet Action Blé Diré (PABD) a été créé en vue de la relance de la culture du blé dans les cercles de Diré et de Goundam. Ses activités étaient centrées sur : (i) l'extension des superficies irriguées, (ii) l'introduction de variétés de blé sélectionnées et améliorées, (iii) l'approvisionnement en intrants, (iv) la fourniture de motopompes et leur maintenance, (v) l'encadrement des producteurs. La commercialisation des excédents relevait de l'OPAM.

Le Projet a été financé par le Fond d'Aide et de Coopération de la France (FAC) et l'Agence américaine pour le développement (USAID).

Le FAC a financé : (i) l'aménagement de 145 ha dans la plaine de Diré et la réalisation d'une station de pompage, (ii) l'équipement en matériel de labour, la formation et l'encadrement des producteurs, (iii) la diversification des productions et l'introduction de nouvelles techniques d'irrigation.

Le financement de l'USAID a porté sur (i) la vulgarisation et l'installation de petites motopompes de 5 CV capables d'irriguer de 4 à 5 hectares de blé et (ii) la mise en place d'un système de maintenance décentralisé constitué d'une équipe mobile de mécaniciens et d'aide mécaniciens outillés.

L'intervention de l'USAID visait à créer une bande verte de 250 mètres de large le long de la vallée du Niger. Les petits périmètres irrigués créés avec l'appui du projet gardaient ainsi plus ou moins leur taille familiale. Dans le cadre de cette action, 500 motopompes ont été achetées par le projet dont seulement 300 ont pu être placées à crédit avant le retrait de l'USAID du PABD en 1982.

La continuité des opérations a été assurée par l'ONG américaine « Activités paysannes » qui, au cours des années 1982 et 1983, a pu procéder au placement des 200 motopompes restantes auprès des producteurs. A compter de 1984, l'ONG AFRICARE a pris la relève de l'ONG « Activités paysannes ».

Parallèlement au PABD, le Gouvernement a initié, entre 1984 et 1989, trois opérations visant à renouveler et à renforcer le parc des motopompes installées dans le cercle de Diré sur financement du Programme alimentaire mondial (**PAM**) en 1984 (24 groupes moto pompe de 24 à 40 CV) et en 1989 (30 groupes moto pompes) ; Banque islamique de développement (**BID**) en 1986 (250 groupes moto pompes de 15 CV, des cuves de stockage pour les carburants et d'intrants dont engrais, semences et gasoil).

Les résultats enregistrés n'ont pas été à la hauteur des attentes.

Tirant les leçons des écueils de la politique et de la stratégie des années 70, tout en gardant intact la priorité de l'objectif de l'autosuffisance alimentaire, l'Etat, en rapport avec les partenaires au développement, s'est engagé dans un programme de restructuration du marché céréalier et un programme d'ajustement du secteur agricole dont les orientations sont en concordance avec le programme d'ajustement structurel du Fonds monétaire international

(FMI), et le programme d'amélioration de la gestion publique de l'économie nationale avec la Banque mondiale.

Au cours des années 80, le Gouvernement a procédé :

- ◆ à l'adoption du document de stratégie alimentaire axé sur une vision filière;
- ◆ au démarrage de la restructuration de l'Office du Niger et de la réhabilitation de ses terres;
- ◆ à la restructuration des ODR (ORM, ORS, OHVN, OMM, l'ODIK etc..) dont certaines ont été dissoutes : ce fut le cas du Projet Action Blé Diré (PABD) et de l'ODIK, respectivement en 1989 et 1990.
- ◆ à la restructuration de l'OPAM;
- ◆ au démarrage du PRMC visant à libéraliser le marché céréalier tout en reconnaissant l'importance du secteur privé comme partenaire à appuyer afin qu'il joue un rôle efficace dans la commercialisation et la transformation des céréales ainsi qu'à recentrer les rôles de l'État dans les filières céréalières.
- ◆ à la libéralisation des prix des céréales (y compris le blé);

C'est dans ce contexte de réformes qui se sont traduites par la poursuite (i) de la restructuration des structures étatiques (OPAM, Office du Niger, ORM, ORS etc.), (ii) de l'appui au secteur privé (transformateurs, commerçants céréaliers) pour l'amélioration de sa capacité d'intervention, (iii) de l'appui au secteur associatif du monde rural pour mieux gérer ses ressources céréalières et être mieux préparé au rôle qui lui est sien dans la filière céréalière que le Projet d'Appui à la Commercialisation des Céréales au Mali (PACCEM) a démarré en 1997 avec une phase pilote de deux ans sur financement de la Coopération canadienne.

III. LA SITUATION DE LA FILIERE BLE AU MALI

3.1. PRODUCTION /RECHERCHE

3.1.1. le potentiel de production

Le potentiel des terres exploitables pour la culture du blé est estimé à 45.000 ha dans la Région de Tombouctou. La région de Kayes et la zone nord de l'Office du Niger (Kogoni) disposeraient également de ressources hydriques importantes et de conditions agro - climatiques favorables à la culture du blé.-

Les principales zones de potentiel de production sont Diré, Niafunké et Goundam.

Sources : PADFBM et DRAT rapport wadell

Cercle	Superficies en ha		%
	exploitables	exploitées	
Diré	17 770	1 577	8,9%
Niafunké	14 260		0,0%
Goundam	10 650	615	5,8%
Rharous	1 610	12	0,7%
Tombouctou	1 550	40	2,6%
TOTAL	45 840	2 244	4,9%

Les superficies actuellement consacrées à cette culture représenteraient donc moins de 5% des potentialités de la région.

3.1.2. Evolution des Productions, superficies et rendements des cultures du blé dans la Région de Tombouctou

Les principales zones de production, au cours de ces six dernières années demeurent Diré et Goundam. Malgré un potentiel important de 14 260 ha exploitable à Niafunké, la production demeure insignifiante dans cette zone.

L'intervention du Projet PACCEM à Diré et une partie de Goundam, à partir de 1998/99 a permis une forte augmentation de la production. A Diré, la production (tout en restant marginale en terme de potentialités de terres exploitables 8,9%) a connu un accroissement de 81,9% entre 1997/98 et 1998/99 ; 96,3% en 1999/2000 par rapport à 1997/98 et 7,94% par rapport à 1998/99. Toutefois, le rendement à la production reste toujours en dessous du seuil de rentabilité soit 3,6 à 4 T/ha (cf. M. Pelletier, rapport de l'étude sur la rentabilité de la filière blé, 2001).

La baisse de production constatée en 2000/2001 est due principalement à la chute drastique des superficies semées en blé par la Coopérative agricole de Diré (CAD).

A Goundam la production a été multipliée par 3,37 fois entre 1997/98 et 2000/2001 avec un pic de 4 fois en 1999/2000.

Dans les deux zones une baisse de production est constatée en 2002/2003.

Source DRAMR-T

Cercle	Campagne agricole					
	1997/98	1998/99	1999/00	2000/01	2001/02	2002/03
Tombouctou						
Production (tonne)	213,8	0,0	128,0	140,0	80,0	130,0
Superficie (ha)	81,0	0,0	82,0	69,0	40,0	65,0
Rendement(T/ha)	2,64	0,00	1,56	2,03	2,00	2,00
Diré						
production(tonne)	2 598,0	4 725,0	5 100,0	4 078,4	5 537,3	3 497,0
Superficie (ha)	1 223,0	1 575,0	2 160,0	1 275,0	1 577,0	1 227,0
Rendement (T/ha)	2,12	3,00	2,36	3,20	3,51	2,85
Goundam						
Production (tonne)	332,4	1 310,0	1 339,5	1 120,0	1 107,0	840,0
Superficie (ha)	415,5	655,0	582,4	400,0	615,0	400,0
Rendement (T/ha)	0,80	2,00	2,30	2,80	1,80	2,10
Rharous						
Production (tonne)	25,8	0,0	8,0	24,0	18,0	12,8
Superficie (ha)	15,0	0,0	4,0	8,0	12,0	8,0
Rendement (T/ha)	1,72	0,00	2,00	3,00	1,50	1,60
Niafunké						
Production (tonne)	4,0	0,0	0,0	0,0	0,0	48,0
Superficie (ha)	3,6	0,0	0,0	0,0	0,0	16,0
Rendement (T/ha)	1,11	0,00	0,00	0,00	0,00	3,00
Région de Tombouctou						
Production (tonne)	3 174,0	6 035,0	6 575,5	5 362,4	6 742,3	4 527,8
Superficie (ha)	1 738,1	2 230,0	2 828,4	1 752,0	2 244,0	1 716,0
Rendement (T/ha)	1,83	2,71	2,32	3,06	3,00	2,64

3.1.4. La recherche variétale et la production semencière de blé au Mali :

A la suite de la collecte et de l'évaluation de plus de six cent écotypes locaux dans le cadre de la recherche variétale et des tests sur une centaine de lignées de blé dure et de blé tendre fournies par le CIMMYT et le CIRAD Montpellier, en définitive huit variétés ont été cataloguées par le laboratoire des semences.

Depuis la fin des années 1990, il n'y a plus de chercheur travaillant sur le blé.

Le travail de la station de recherche de Diré qui relève de l'IER, consiste essentiellement à procéder à la production de semences de base (G0). Les cinq variétés multipliées et certifiées par cette station sont :

- le Siete Cerros originaire du Mexique (blé tendre)
- le Hindi Tosson originaire de l'Egypte (blé tendre)
- le Biskri bouteille originaire d'Algérie (blé dure)
- l'Alkama beri écotype local (blé tendre)
- le Tétra écotype local (blé tendre).

Les rendements et résultats aux tests de panification obtenus par la station de Diré au cours de la campagne 2001/02 se présentent comme suit :

Variétés	Rdt/ha	Tests
Siete cerros	3,5 t.	168/300
Hindi Tosson	4,0 t.	164/300
Biskri bouteille	3,0 t.	80/300
Alkama beri	3,5 t.	133/300
Tétra	3,0 t.	181/300

la variété Tétra qui est la plus utilisée (80% des emblavures), présente les meilleurs résultats aux tests de panification et peut atteindre, selon le SLACAER de Diré, un rendement de 4T/ha en milieu paysan lorsque le paquet technique et le calendrier de production sont respectés.

La production de semences de base (G0) est normalement assurée par la station de recherche agronomique de Diré (SRAD). Celle-ci a une capacité de production de 5 tonnes par an. Toutefois, faute de disposer de moyens adéquats, la station a limité ses activités au cours de ces dernières années au seul maintien de la pureté génétique des cinq variétés mentionnées ci-dessus.

Dans le but de re-dynamiser le processus de recherche, le PACCEM a signé, en 1998, un protocole d'accord avec le SRAD portant sur l'expérimentation de nouvelles variétés résistantes à la chaleur et la production de semences G0.

Cela a abouti à la production de 5 tonnes de semences G0 qui a été mise à la disposition des producteurs semenciers pour multiplication en 1998/99. Cette opération qui était suivie par le SLACAER a permis la production de 18 tonnes de semences G1. Elle n'a plus été renouvelée à cause d'un manque de coordination entre le service semencier et la station de recherche ainsi que d'un problème d'irrigation des parcelles semencières.

La multiplication des semences en milieu paysan PACCEM a constamment diminué passant de 80 tonnes, en 1998/99, à 950 kilogrammes, en 2000/01. Au cours de la campagne 2001/02, aucune multiplication de semences n'a eu lieu en zone PACCEM.

3.1.4. Les systèmes de production

Types de production

Quatre types de production coexistent dans la région de Tombouctou :

- le métayage,
- les prestations de services,
- le groupement de producteurs et
- les coopératives.

les intrants agricoles

La recherche recommande l'utilisation de 100 kg de phosphate d'ammoniaque et de 100 kg d'urée par hectare. Ces normes ne sont pas toujours respectées.

Cela tient à l'enclavement de la Région et des zones de production, à l'absence d'un système d'approvisionnement efficace et durable, aux difficultés d'accès au crédit non usurier par les producteurs (à l'exception du système mis en place par le PACCEM mais qui ne couvre pas toute la zone).

Quant à l'utilisation des semences sélectionnées, sur la base des estimations elles représentent 30% des superficies emblavées selon le rapport Wadell intitulé « Transformation du blé 2002 »,.

Mécanisation

La culture du blé est essentiellement manuelle. Les équipements agricoles (charrue, tracteur, charrette, bœuf de labour, batteuse) sont quasi inexistant dans la région. Les différentes tentatives d'introduction de la culture attelée de ces dernières années ont échouées. Le PACCEM a initié de nouvelles tentatives de mécanisation (charrue et batteuse de blé) mais les initiatives sont récentes et ne permettent pas pour l'instant de tirer des conclusions

Main d'œuvre

La main d'œuvre constitue actuellement le plus important facteur limitant le développement de la culture du blé et du riz. La mise en culture de 1577 ha de blé en 2001/2002, qui n'a mobilisé que 5% de la population active lors des opérations de labour, a pourtant causé de fortes pressions sur le marché de la main d'œuvre occasionnant un étalement des opérations culturales. Pour (1577 ha + 5000 ha nouveaux) il y a un besoins estimé à 263.000 hommes/jour pour les opérations de labour (grattage superficiel) et la confection des cuvettes soit environ 9.000 personnes pour réaliser ces travaux soit plus de 20% de la population active du cercle.

Sans l'introduction de la mécanisation (charrue, motoculteur, batteuse etc.) il n'est pas possible d'envisager une augmentation importante des superficies à emblaver.

Aménagements et équipements d'irrigation

Les périmètres de culture de blé sont aménagés, dans la majorité des cas, par les paysans sans ou avec un faible appui technique. Ces aménagements sont souvent rudimentaires.

La mauvaise qualité des aménagements (Les bassins de dissipation non bétonnés ; les canaux principaux, longs et sinueux avec une profondeur et une forme pas conformes aux normes techniques, faits de terre battue ; les canaux secondaires et tertiaires construits sur des sols non planés) entraîne d'importantes pertes en eau et sa distribution inégale dans les parcelles (certaines parcelles sont noyées alors que d'autres ne sont pas suffisamment alimentées). Cette situation affecte les rendements, obère les coûts de production et nécessite l'installation de motopompes surdimensionnées eu égard aux superficies irriguées.

Les périmètres de 35 ha sont équipés de groupes motopompes de 50 CV alors que la norme généralement appliquée pour la culture du blé est de 1 CV par ha.

Calendrier cultural

Le blé et le riz ne sont pas cultivés sur les mêmes terres. La compétition entre les deux cultures se situe au niveau du chevauchement des deux calendriers culturaux.

Ce chevauchement est essentiellement dû à l'insuffisance de la main d'œuvre, à l'absence de mécanisation et au non respect par les producteurs du calendrier agricole riz-blé présenté ci-dessous .

Riz	Blé
Début juin : installation de la pépinière	Octobre : labourage de la parcelle et épandage de l'engrais de fonds (phosphate d'ammoniaque)
Juin : labourage de la parcelle et épandage de l'engrais de fonds (phosphate d'ammoniaque)	Début novembre : semis
Début juillet : repiquage	Début décembre (30 à 35 jours après les semis) : premier épandage d'urée
Fin juillet (21 jours après repiquage) : désherbage et premier épandage d'urée	Début janvier (60 à 65 jours après les semis) : second épandage d'urée
Début septembre (85 à 90 jours après les semis) : second désherbage et épandage d'urée	Début février (90 à 100 jours après les semis) : récolte.
Fin octobre, début novembre (135 à 140 jours après les semis) : récolte (fauchage du riz)	
Novembre-décembre battage et vannage des récoltes	

Coûts de production blé et riz par nature de dépenses

	Blé				Riz	
	actuel		optimisé		optimisé	
	CFA/ha	%	CFA/ha	%	CFA/ha	%
<i>Nombre d'hommes/jour</i>	127 H/J		127 H/J		278 H/J	
Main d'œuvre	163 800	50,6%	163 800	50,4%	336 600	57,9%
Carburant et lubrifiants	57 200	17,7%	41 200	12,7%	83 600	14,4%
Engrais	42 500	13,1%	47 500	14,6%	58 750	10,1%
Frais financiers	15 173	4,7%	19 303	5,9%	31 519	5,4%
Amortissement motopompe	14 904	4,6%	22 933	7,1%	32 761	5,6%
Autres frais	30 319	9,4%	30 250	9,3%	38 008	6,5%
Total	323 896	100,0%	324 986	100,0%	581 238	100,0%

Source : Rapport Wadell transformation du blé 2002

Exploitation comparée Blé/riz par ha

	unité	Blé pratiques culturales		Riz pratiques
		actuelles	optimisées	optimisées
<i>Production</i>	<i>kg/ha</i>	<i>3 150</i>	<i>4 000</i>	<i>7 000</i>
<i>Prix moyen de vente 2001</i>				
<i>Ventes locales</i>	<i>CFA/kg</i>	<i>135,00</i>	<i>135,00</i>	<i>126,00</i>
<i>Ventes minoteries</i>	<i>CFA/kg</i>	<i>174,63</i>	<i>174,63</i>	<i>126,00</i>
Recettes				
Ventes locales	CFA/ha	297 675	405 000	882 000
Ventes minoteries	CFA/ha	165 025	174 630	0
Total recettes	CFA/ha	462 700	579 630	882 000
Dépenses				
Coûts de production	CFA/ha	323 896	324 986	581 238
Coûts de commercialisation	CFA/ha	54 779	63 100	40 600
Total dépenses	CFA/ha	378 674	388 086	621 838
Résultat	CFA/ha	84 026	191 544	260 162
Coût unitaire production	CFA/kg	102,8	81,2	83,0

Source : Rapport Wadell transformation du blé 2002

La comparaison des comptes d'exploitation blé et riz fait ressortir, en terme de coût de revient à la production, un léger avantage du blé (81,2 francs CFA/kg) sur le riz (83 francs CFA/kg). Par contre, l'écart des rendements (4 tonnes/ha pour le blé et 7 tonnes/ha pour le riz) est nettement en faveur du riz.. Sur la base des prix de vente moyens de l'année 2001, la culture d'un hectare de riz rapporterait 260.000 francs CFA et celle d'un hectare de blé 191.000 francs CFA.

Cependant le rendement moyen du paddy à l'hectare observé jusqu'ici ne dépasse pas 5 tonnes. Sur cette base le résultat du blé même en pratique culturale actuelle (84 026 FCFA) est supérieur à celui du riz (48 762 FCFA).

Toutefois la culture du riz présente moins de risques que le blé dont l'itinéraire technique est nettement plus contraignant. Le riz est aussi plus facile à préparer et représente de plus en plus l'aliment de base dans la région.

Le désenclavement de la Région par l'axe Niono- Nampala- Léré- Niafunké- Tonka entraînera une compétitivité favorable du riz Office du Niger par rapport au riz produit dans la Région de Tombouctou. Cette situation favorisera le positionnement du blé à titre de culture de rente la plus prometteuse pour la région.

3.2. STOCKAGE CONSERVATION

Peu d'informations existent quant à la capacité de stockage des entrepôts disponible dans la région (zones urbaines et rurale). Toutefois, nous notons qu'il y a peu de capacité de stockage et que les quelques entrepôts disponibles ne sont pas en bon état.

Aussi, les techniques de conservation appropriées sont mal connues par les acteurs.

Cette situation engendre des pertes post récoltes énormes depuis les opérations de moisson jusqu'à celles de mise en marché.

3.3. LA TRANSFORMATION

Le blé produit au Mali (Région de Tombouctou) est transformé en farine selon deux modes : la transformation artisanale et la transformation industrielle.

Les quantités vendues aux minoteries industrielles oscillent entre un minimum de 11,30% et un maximum de 24,40% de la production annuelle.

		1998/1999	1999/2000	2000/2001	2001/2002
Production		6 035,0	6 575,5	5 362,4	6 742,3
Ventes aux minoteries industrielles	GMM	652,0	1294,7	986,6	800,0
	MTK	30,0	310,0	0,0	84,0
	Total	682,0	1604,7	986,6	884,0
Taux		11,30%	24,40%	18,40%	13,11%

L'essentiel de la production continue d'être transformé en farine de façon artisanale avec des petits moulins à céréale et des meules manuelles par les femmes. Cela nécessite de la part des transformatrices plus de temps, plus de peine et la qualité de la farine obtenue est en deçà de celle de la transformation industrielle.

La farine ainsi obtenue est transformée en plusieurs produits locaux qui sont soit :

- directement auto consommées au niveau des ménages aussitôt après la cuisson : tacoula (pain), vighila, toukassou, bita, fourmé, mécorbo, tau, dône, gansi-gansi.
- Sous forme de produits conservables : blé grillé, alboujoumati, alkatie, kata, gros couscous au gras, couscous mafé.

Des femmes se sont organisées en associations de transformatrices pour promouvoir ces produits à base de blé. Elles ne disposent pas d'atelier de production ; tous les travaux sont manuels et il se pose un problème de standardisation de la production, d'emballage et de qualité par rapport aux produits concurrents importés.

3.4. LA COMMERCIALISATION /COMPETITIVITE

3.4.1. l'offre et la demande de la farine de blé au Mali

Les besoins de consommation théoriques¹ du Mali en farine de blé, non compris les importations frauduleuses, ont évolué ces dernières années comme suit :

	1998	1999	2000	2001	2002 (e)
Farine GMM	18 550 t.	15 174 t.	22 532 t.	28 639 t.	19 250 t.
Farine MTK	15 t.	375 t.	233 t.	0 t.	63 t.
Farine importée	33 231 t.	32 428 t.	24 015 t.	11 430 t.	27 000 t.
Total	51 796 t.	47 977 t.	46 780 t.	40 069 t.	46 313 t.

Ce niveau de consommation représente l'équivalent de 70.000 à 80.000 tonnes de blé.

Sur la base de la production de blé de la campagne 2001/2002 qui est la plus élevée ces six dernières années (6.742 tonnes) et dont seulement 884 tonnes ont été vendues aux minoteries, la production supplémentaire, nécessaire pour que le pays soit autosuffisant, peut être estimée entre 65.000 et 75.000 tonnes. Ce niveau de production, sur la base des rendements actuels (estimés à 3 tonnes/ha) nécessiterait l'emménagement de 20.000 à 25.000 hectares de

¹ Source rapport Wadell, transformation du blé2002

nouveaux périmètres et la réhabilitation des anciens conformément aux normes techniques et utilisant des moyens d'irrigation efficaces.

3.4.2. la compétitivité du blé produit au Mali

Le blé et la farine de blé importés au Mali proviennent essentiellement de l'Union Européenne qui, dans le cadre de sa politique agricole commune, accorde à ces deux produits le bénéfice de la <restitution> à l'exportation. Pourtant l'Union Européenne est devenue le 1^{er} importateur mondial de blé en 2001/2002. Cette situation résulte de l'effondrement des prix de vente au niveau des pays producteurs en deçà du prix d'intervention de l'Union européenne.

Situation des importations de blé et de farine de 1997 à 2002 par pays d'origine²

Source : SGS

	Importations de blé - poids net en tonnes					Valeur	Prix
	France	US	Allemagne	Autres	Total	C.F. SGS	moyen/kg
1997	13 531,0	7 800,0	3 494,0	0,0	24 825,0	3 319,5	133,7
1998	8 380,0	5 250,0		12 652,9	26 282,9	3 245,2	123,5
1999	12 803,0		3 150,0	3 943,8	19 896,8	2 010,1	101,0
2000	27 509,0			2 849,9	30 358,9	3 307,6	108,9
2001	30 233,4		8 650,0	0,0	38 883,4	4 514,5	116,1
2002 (1)	17 299,0			4 980,8	22 279,8	2 394,4	107,5
	Importations de farine - poids net en tonnes					Valeur	Prix
	France	Belgique	Allemagne	Autres	Total	C.F. SGS	moyen/kg
1997	9 312,0	1 000,0		2 560,0	12 872,0	2 228,8	173,2
1998	19 266,0	8 652,5		2 532,0	30 450,5	4 780,1	157,0
1999	24 356,0	4 582,0	2 615,3	4 151,0	35 704,3	4 753,7	133,1
2000	11 556,9	500,0	1 000,0	4 238,8	17 295,7	2 348,0	135,8
2001	7 784,4	1 217,8	1 000,0	1 449,0	11 451,2	1 758,2	153,5
2002 (1)	15 771,2	2 434,0		1 829,5	20 034,7	3 168,4	158,1

(1) janvier à août 2002

Le deuxième facteur qui entrave la compétitivité du blé produit au Mali est la concurrence déloyale de la farine importée frauduleusement et ce, à des prix anormalement bas. Cette situation est particulièrement fréquente dans le nord du Mali.

Le troisième facteur qui entrave la compétitivité du blé produit au Mali est l'importance des coûts de transport pour l'acheminement du blé au niveau de la plus unité industrielle de transformation du blé (GMM) à Koulikoro

En 2002

	FCFA/kg
Ventes locales	
Transport village marché	5,0
Commission	2,7
Coût Diré	7,7
Ventes minoterie Ségou	
Transport village magasin	7,0
Transport magasin Diré - Ségou	21,0
Manutentions	1,0
Coût Ségou	29,0
Ventes minoterie Koulikoro	
Coût Ségou	29,0
Manutentions	0,5
Transport Ségou - Koulikoro	10,5
Coût Koulikoro	40,0

² rapport Wadell, transformation du blé 2002

Les frais de mise en marché ont variés, selon les campagnes, entre 40,6 francs CFA/kg et 45,6 francs CFA/kg pour l'année 2002. Un calcul simple nous permet de constater que le transport occupe près de 82,5% des frais totaux de mise en marché.

Evolution des coûts comparés (FCFA/T) des blés importés et du blé de Diré rendus au GMM à Koulikoro : FCFA

Comme le montre ce tableau, le coût de revient du blé de Diré rendu Koulikoro a été plus élevé que le coût de revient des blés importés en 1999 et 2002, moins élevé en 2000 et 2001.

Globalement, sur les 4 années considérées, le coût du blé de Diré a été légèrement inférieur au coût du blé importé pour GMM.

Evolution des prix de vente du blé produit au Mali de 1998/99 à 2001/02

	unité	98/99	99/00	00/01	01/02
Quantités	tonnes	682,1	1 605,3	988,4	927,0
Prix de vente					
GMM	CFA/kg	170,0	161,0	170,0	175,0
MTK	CFA/kg	180,0	162,5	0,0	170,0
Autres	CFA/kg	200,0	0,0	175,0	180,0
Prix vente moyen	CFA/kg	170,4	162,2	171,7	174,6
Frais de commer.					
Montant	KCFA	31 130	65 152	42 889	41 415
Coût par kg	CFA/kg	45,6	40,6	43,4	44,7
Prix de vente net	CFA/kg	124,8	121,6	128,3	130,0

Source : Wadell, transformation du blé(2002)

Les prix de vente moyens du blé commercialisé par Baabahuu Jici ont évolués entre 162,2 francs CFA/kg (campagne 1999/00) et 174,6 francs CFA/kg (campagne 2001/02). Ces prix représentés sont ceux que paient les GMM pour un blé livré à son usine au frais de Baabahuu Jici.

	1999	2000	2001	2002
Blé Importé	156 558	175 002	181 195	172 091
Blé Diré	170 000	161 000	170 000	175 000

Les prix de vente nets (prix après déduction des frais de commercialisation) ont fluctué entre 121,6 francs CFA/kg et 130 francs CFA/kg.

L'amélioration de la compétitivité du blé produit au Mali passe par l'augmentation de la production et de la productivité (résolution des contraintes de production- recherche), la lutte contre la fraude et le dumping, la réduction des coûts de commercialisation (surtout les coûts de transport de Diré à Koulikoro), l'instauration d'un partenariat transparent entre les groupements de producteurs et les transformateurs dans le cadre de la table de concertation dont le processus vient de démarrer et l'élargissement de la base de la clientèle.

IV. LES PRINCIPALES CONTRAINTES A LA PROMOTION DE LA FILIERE BLE

4.1. AU NIVEAU DE LA PRODUCTION/RECHERCHE

a) La faiblesse des investissements dans l'aménagement des périmètres irrigués destinés à la culture du blé :

Elle se traduit par :

- la conception artisanale des périmètres irrigués entraînant d'importantes pertes en eau et des coûts de l'eau élevés donc des coûts production élevés ;
- l'utilisation de systèmes d'irrigation par motopompe coûteux en entretien et en consommation de carburant ;
- l'insuffisance de l'organisation de l'organe de gestion et de moyens financiers pour l'exploitation rationnelle du périmètre irrigué de Diré ; et
- le faible niveau des investissements programmés à moyen terme.

b) l'insuffisance des ressources des services d'appui conseil

Elle se caractérise par l'insuffisance des effectifs au niveau des SLACAER des zones de production de blé et du manque de spécialisation de l'encadrement (à la base) en culture de blé au niveau des services d'appui conseil de l'Etat et des projets et ONG.

c) la rareté de la main d'œuvre agricole et leurs coûts élevés .

Les dépenses en main d'œuvre, dont la disponibilité est en outre limitée, représentent en effet plus de 50% du coût actuel de production du blé.

d) L'absence d'équipements agricoles mécanisés au niveau des producteurs

Cette situation accentue la non maîtrise des itinéraires techniques et favorise l'accroissement des coûts de la main d'œuvre.

e) la faiblesse du niveau d'autonomisation des organisations de producteurs

Les organisations de producteurs ne sont pas à mesure d'assurer actuellement de façon autonome les fonctions d'approvisionnement en intrants, de gestion des périmètres, de regroupement de l'offre pour obtenir de justes prix pour leur production et de façon générale de gestion financière.

f) le manque de concertation entre les structures d'appui à la production (Projets et ONG)

les Projets et ONG intervenant dans l'encadrement des organisations de producteurs n'ont jusqu'ici pas instauré un cadre de concertation pour partager leurs expériences, harmoniser si possible leurs stratégies d'intervention, éviter des duplications et l'incrustation de la mentalité de perpétuel assisté.

g) l'existence de système de production non incitatif notamment le métayage et la prestation de services :

Le métayage et le système de prestation de service tels qu'appliqués sont de nature à perpétuer la production de blé comme culture de subsistance et non comme culture de rente.

- h) les difficultés d'approvisionnement en intrants** : notamment en engrais, carburants – lubrifiants et pièces détachées.

Seules les organisations de producteurs encadrées notamment par le PACCEM ne sont pas confrontées à ces difficultés.

- i) le dispositif de la recherche sur le blé non opérationnel**

Depuis des années (excepté les campagnes 1998/99 à 2000/2001) il n'y a plus eu de recherche pour les semences améliorées de blé ni de multiplication des anciennes semences.

4.2. AU NIVEAU DE LA TRANSFORMATION

- a) L'Enclavement des zones de production et leur éloignement par rapport aux zones où existent les unités de transformation :**

Cet enclavement obère les coûts de commercialisation (surtout les coûts de transport) et influence de façon négative la compétitivité du blé produit au Mali.

- b) La concurrence des importations des produits à base de blé (farine, couscous etc.)**

Les importations subventionnées et par fraude entraînent :

- Le sous emploi des capacités des unités industrielles
- La condamnation de toute perspective de développement d'un artisanat et d'une industrie de transformation de blé local.

- c) Le manque d'équipements adéquats de transformation au niveau des transformatrices de la Région de Tombouctou**

- d) L'insuffisance de professionnalisme des transformatrices de blé en produits locaux et la faiblesse des organisations de productrices sur le plan institutionnel.**

Cette insuffisance est due à l'absence de formation, l'inexistence de structures d'appui conseil et de politique de soutien en vue de la promotion de ce maillon de l'artisanat.

- e) Difficultés d'accès au crédit pour la plupart des organisations de transformatrices**

- f) Le problème de disponibilité de l'énergie et à bon marché.**

4.3. AU NIVEAU DE LA COMMERCIALISATION

- a) Des coûts de transport très élevés et des modes de transport routier et fluvial qui affectent la compétitivité du riz local**

b) des capacités de stockage inadaptées et insuffisantes :

L'essentiel de la production est stocké en milieu paysan. Bien que ne disposant pas d'études sur l'évaluation des capacités de stockage à ce niveau la simple visite terrain permet de constater l'inadaptation des capacités en vue d'une conservation répondant aux normes.

Les seules capacités disponibles qui répondent aux normes sont celles appartenant à l'OPAM et elles sont insuffisantes.

c) L'atomisation de l'offre

L'essentiel de la production de blé continue d'être mise en marché par petite quantité tant au niveau des marchés hebdomadaires que des villages.

Ces marchés ainsi que les acteurs qui les animent sont mal connus. Il en est de même pour la formation des prix entre producteurs, collecteurs, demi-grossistes, grossistes, consommateurs indirectes (transformatrices) et directe (ménages). Cette pratique ne permet aux producteurs de se garantir un juste prix.

d) L'absence de mécanisme de fixation de prix entre les producteurs, commerçants, transporteurs et les unités de transformation prenant en compte la fluctuation des prix du blé sur le marché international

e) Le niveau d'intervention encore insuffisant des organismes de financement des crédits de commercialisation

Le système bancaire classique et le système financier décentralisé sont insuffisamment représentés au niveau de Tombouctou. Les crédits de commercialisation injectés sont notoirement insuffisants.

Le niveau élevé des taux d'intérêts surtout du système financier décentralisé n'est pas adapté au système de regroupement de l'offre qui garanti des prix justes aux producteurs.

f) Le problème de l'application des normes de qualité

Le battage des bottes de blé se fait encore essentiellement de façon manuelle. Il en est aussi de même pour les produits façonnés par les organisations de transformatrices. Dès lors il se pose un problème de norme de qualité en ce qui concerne les taux d'impureté du blé grain livré, de standardisation et de qualité des produits transformés.

V. PISTES DE REFLEXION

La mission assignée doit aboutir, au plus tard à la fin de la période contractuelle de dix huit mois du consultant conseiller à la filière blé, à l'élaboration, l'adoption et la finalisation sous la responsabilité de la Table Régionale de concertation de la filière blé de Tombouctou et la CONAFIB de trois documents principaux.

Trois mois se sont déjà écoulés depuis décembre 2003.

Ces documents sont :

- **Le document de stratégie nationale en matière de relance de la production et de la productivité du blé à Diré**
- **le plan pertinent de développement de l'ensemble de la filière blé**
- **et le plan d'action de mise en œuvre**

Ces documents doivent avoir l'adhésion des partenaires techniques et financiers et être formellement approuvés par le gouvernement.

L'attente légitime des acteurs de la filière (producteurs, transformateurs et transformatrices, commerçants) est de commencer à poser des actes concrets pour résoudre les problèmes qui les assaillent. Il s'agit notamment à court terme de :

- la nécessaire réhabilitation des périmètres irrigués existants exploitables pour la culture du blé ;
- la mise en place d'un système d'approvisionnement efficace et stable des producteurs en intrants agricoles ;
- l'introduction de la mécanisation (la vulgarisation de la culture attelée et des batteuses notamment) pour réduire les coûts de productions et compenser l'insuffisance de la main d'œuvre agricole ;
- la réduction du tarif de transport fluvial du blé,
- la mise en place d'un système de gestion efficace des périmètres irrigués ;
- L'élargissement de la base de la clientèle dans le cadre de la commercialisation du blé ;

Pour alimenter les réflexions et mieux asseoir la compréhension des différents maillons de la filière blé au niveau des membres de la table régionale de concertation et de la CONAFIB en vue de l'élaboration des trois documents ci-dessus cités, la réalisation de certaines études ne paraissent-elles pas nécessaire ?

Il s'agit notamment de:

- l'étude sur l'état des lieux de la filière blé : comprenant une analyse des expériences antérieures et actuelles de la culture du blé, une analyse des perspectives de développement de la filière ;
- l'évaluation du potentiel actuel des superficies aménageables pour la production du blé et zone par zone ;
- l'étude technique d'avant projets d'aménagements hydro- agricoles assortie de scénarios d'aménagement avec des coûts et rendements attendus.
- l'étude sur la compétitivité du blé produit au Mali par rapport à l'importation assortie de structures de coûts et prix de revient sur un horizon de dix ans. Elle pourra faciliter l'obtention d'un consensus entre producteurs, commerçants, transformateurs et transporteurs et fournir au Gouvernement des éléments de politique visant à conforter la compétitivité de la production nationale du blé.
- L'étude sur l'approche genre dans le cadre du développement global de la filière blé.
- L'étude sur la capitalisation des expériences de commercialisation au niveau des organisations de producteurs et des commerçants privés.

Un autre aspect de la réflexion est de voir comment intéresser la coopération décentralisée dans le financement des actions identifiées pour le blé au niveau communal et régional.

VI. CONCLUSION

La filière blé au Mali recèle un potentiel de production insuffisamment mis en valeur, des opportunités de substitution aux importations et aussi des atouts pour faire du blé une véritable culture de rente dans le cadre de la lutte contre la pauvreté au Mali. Sa promotion constitue un facteur d'instauration de la paix et de la sécurité au Nord Mali.

Cependant à chaque maillon de la filière subsiste des contraintes. La question qui demeure est de savoir s'il est possible de lever toutes ces contraintes dans une approche de rentabilité

économique pour l'ensemble de la filière et de rentabilité financière pour les différents acteurs.

Le processus de concertation qui vient d'être engagé par la volonté du Gouvernement du Mali et du Canada et qui requiert l'engagement de tous les acteurs mais aussi l'adhésion des partenaires techniques et financiers du Mali, apparaît comme la voie idoine pour poser des actes concrets.

This document was created with Win2PDF available at <http://www.daneprairie.com>.
The unregistered version of Win2PDF is for evaluation or non-commercial use only.